

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - BNP PARIBAS OBLI ETAT (FR0010130773)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement comparable à celui du marché obligataire de la zone Euro représenté par l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Treasury Bond Index 500, coupons réinvestis (Indicateur de référence), par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et de développement durable.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance comparable à celle son indice de référence. La gestion du FCP est discrétionnaire : le FCP sera exposé principalement aux émetteurs de l'indice de référence ainsi qu'à des obligations garanties par ces derniers et pourra être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart important par rapport au niveau de risque de l'indice de référence est anticipé.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le processus d'investissement de la gestion obligataire comprend quatre phases : (i) le comité obligataire dégage les principaux axes de la politique de gestion obligataire, en termes de sensibilité aux taux d'intérêt, et de positionnement sur la courbe des taux. Pour ses recommandations, le comité obligataire s'appuie sur les conclusions du comité mensuel «Macro économique» de la société de gestion. Ce dernier réunit tous les responsables de gestion ainsi que ceux de la recherche macro économique de BNPP AM. (ii) le FCP met en oeuvre une approche de type «best in class» visant à privilégier les émetteurs qui appliquent les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Une analyse ESG spécifique a été développée pour les Etats. (iii) les responsables de la gestion obligataire déterminent ensuite les scénarii de taux pour l'allocation du risque en terme de sensibilité cible et d'exposition aux risques pays. (iv) sur la base des éléments ci-dessus, l'équipe de gestion obligataire procède au choix des instruments financiers composant le portefeuille.

Le FCP est majoritairement (au-delà de 50% de l'actif net) investi en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro émis par les Etats membres de la zone Euro: obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et titres de créance négociables et principalement (au-delà de deux tiers de l'actif net) en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro émis par les Etats membres de la zone Euro et en obligations garanties par des Etats membres de la zone Euro.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres pourront avoir obtenu la note de BBB- (ou notation équivalente). Les agences retenues pour la définition des notations sont les agences Moody's, S&P et Fitch. Lorsqu'une émission est notée par ces trois agences, la note retenue est la médiane après avoir exclu la plus basse et la plus haute. Lorsqu'une émission est notée par deux de ces agences, la note la plus basse est retenue. Lorsqu'elle est notée par une agence, c'est cette note qui est retenue. En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur, de niveau de risque équivalent, se substituera à cette dernière. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit souverain, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13h (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Autres informations : Affectation du résultat net : Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,91% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

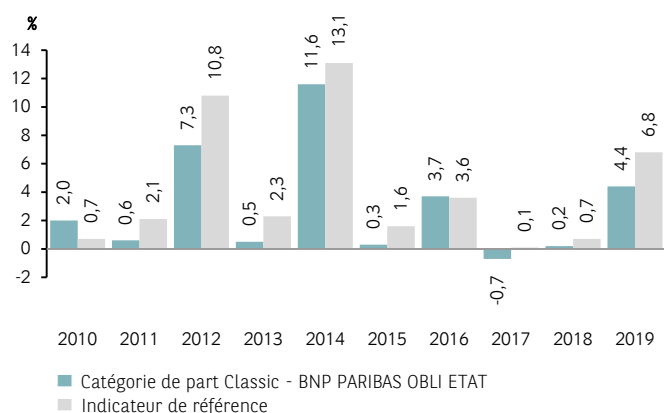
Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les souscriptions simultanées à un ordre de rachat, portant sur un même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative ; échange entre les parts C et D et vice-versa.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 10 mars 1993 ;
- La part a été créée le 8 décembre 2004 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 juin 2020.